

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION D.P.T.I.C.

Procès verbal de la réunion du 18/06/2004 à 9h30

Présents : *Voir liste de présence*

Secrétaire de Séance : Patrick Montagne

Diffusion : Membres de l'Association D.P.T.I.C., Président de l'Association D.P.T.I.C, Directeur de l'Association, Partenaires de l'Association

Pièces jointes : liste de présence, rapports du commissaire aux comptes, budget 2004, supports des conférences thématiques.

I/ Ordre du Jour

- Rapport de gestion 2003 :
 - Bilan moral et financier
 - Rapports du commissaire aux comptes
- Modification statutaire
- Transfert d'activités de l'Association DPTIC vers le GIP RECIA :
 - Contrat d'apport
 - Convention d'apport
- Budget de l'année 2004
- Conférences thématiques :
 - Point d'étape après le déploiement du réseau régional centre
 - Perspectives d'usages des T.I.C. en médecine hospitalière
 - Université numérique en région Centre

II/ Introduction

Jean-Michel Bodin, Vice Président du Conseil Régional et Jean-Pierre Duvergne, Président de l'Association, accueillent les membres de l'association ainsi que les partenaires et présentent l'ordre du jour.

III/ Rapport de gestion 2003

Le rapport de gestion se compose de 3 parties :

- rapport moral
- rapport financier
- perspectives d'avenir

a. rapport moral

L'association, créée en juillet 2000, compte aujourd'hui 48 adhérents : Région, CESR, Conseils généraux (18-28-41), villes, C.A., C.C., universités, CRTL, FROTSI, Rénacentre, CNAM, IUFM, ENSIB, AFPA, MFR, ARH, ASTECH, CROUS, ...

Des conseils d'administration (4) et des réunions plénières (2) ont été organisés durant l'année 2003.

Les projets :

➤ Le réseau régional à haut débit : 18 réunions regroupant les communautés "lycées" et "enseignement supérieur-recherche" sur le déploiement du réseau régional ont été organisées. Le raccordement de ces 2 communautés est aujourd'hui terminé.

➤ Les E.P.N. : aujourd'hui 40 projets représentant 83 lieux d'accueils ont obtenu les subventions. 32 sont opérationnels. 8 dossiers sont en cours d'examen ou à l'étude.

Deux sessions de formation pour les animateurs EPN ont été organisées en février et décembre 2003. Les thèmes abordés lors de ces sessions sont : le droit de l'internet, la communication, la maintenance du parc informatique, l'animation et la conduite de projets, la gestion des conflits / médiation.

Le GIP RECIA souhaite organiser une nouvelle formation en septembre 2004.

➤ Université numérique en région Centre : Appel à projet lancé en juin 2003 par le ministère de la recherche. Candidature déposée par les universités d'Orléans et de Tours, le CROUS, l'IUFM et le Conseil régional/GIP. Obtention d'une subvention de 50k€ afin de développer le projet. Dépôt du dossier complet : début juin 2004.

➤ Les autres actions :

- Participation aux études préalables au pilotage des projets métropolitains, départements et de Pays (élaboration de la charte de développement et de contrat de pays),
- Etudes techniques concernant les technologies émergentes (WIFI, CPL, ...),
- Etudes ponctuelles (évaluations financières, conseils).

b. rapport financier

1 - les comptes annuels :

Résultat net positif de 8 904€ pour 2003. Au 31 décembre 2003, trésorerie positive de 157 446 €.

Les subventions 2003 perçues par l'Association sont définitives. Les reports positifs des années précédentes sont définitivement acquis car conformes à leur objet.

Les comptes annuels ont été établis par Monsieur Patrick Girondeau, expert comptable et arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 mai 2004. Les états financiers détaillés sont à la disposition des membres au siège de l'association.

2 – Les rapports du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes donne lecture du rapport général et du rapport spécial qui sont annexés au présent document.

c. perspectives d'avenir

L'Association de Développement et de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication en région Centre (ADPTICRC) a été constituée en 2000 pour être le support de la "mission T.I.C. Etat-Région" prévue au contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, dans l'attente de la création d'une structure de droit public.

En Octobre 2003, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé "RECIA" (Region Centre InterActive) a été constitué pour devenir le support juridique de cette mission T.I.C en lieu et place de l'Association.

Dans ce cadre, les créances et contrats sont transférés de l'Association vers le GIP au plus tard le 30 juin 2004. Ces transferts font l'objet d'un contrat et d'une convention d'apport entre l'Association DPTIC et le GIP RECIA. Ces conventions définissent les modalités de transfert de l'activité et des moyens.

L'existence de l'association n'étant pas remise en cause par la création du G.I.P., les budgets prévisionnels et les subventions associées seront adaptés au partage de compétences et de charges entre le G.I.P. et l'Association.

En revanche, il convient de redéfinir l'objet de l'Association. En effet, à partir du 1^{er} juillet 2004, l'Association et le GIP seront financièrement et juridiquement indépendants.

RESOLUTION 1 :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du bilan moral et financier, du rapport de gestion, et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2003 faisant apparaître un résultat positif de 8 904 €.

RESOLUTION 2 :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les conventions mentionnées.

IV/ Modification statutaire

L'association DPTIC n'étant plus support de la Mission TIC, le conseil d'administration de l'association propose de redéfinir l'objet de l'Association de telle manière que ses nouvelles missions soient :

- a. mission de veille et promotion des T.I.C. en région centre,
- b. mission de réflexion et de concertation entre ses membres,
- c. mission de représentation de ses membres au sein du GIP RECIA.

Il est donc proposé au vote des membres, la modification statutaire suivante :

"Article 2 : Objet

Cette association a pour buts :

- La promotion de la société de l'information en région Centre ;
- Le développement des usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- L'échange, la concertation et le partage d'expérience entre les membres de l'association ;
- La veille technologique, juridique et le suivi de projets innovants intra et extra-régionaux ;
- La représentation de ses membres au sein du G.I.P. RECIA."

RESOLUTION 3 :

Suite au transfert de la Mission T.I.C de l'Association DPTIC vers le GIP RECLA, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de modifier les statuts de l'association. L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la modification statutaire, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.

V/ Transfert des activités de l'Association DPTIC vers le GIP RECIA

Le personnel existant (2) de l'Association a été transféré en janvier et en mars 2004 au Conseil Régional du Centre puis mis à disposition du GIP.

Les transferts de contrats font l'objet d'un contrat et d'une convention d'apport entre l'Association DPTIC et le GIP RECIA (voir ci-dessous). Ces documents définissent les modalités de transfert de l'activité et des moyens.

Le solde de trésorerie au 30 juin 2004 restera affecté à l'Association (40% du budget prévisionnel annuel).

a. contrat d'apport

Les actifs immobilisés, avec pour date de valeur comptable le 31 décembre 2003, ainsi que les créances font l'objet d'un contrat d'apport de l'Association vers le GIP et seront transférés au plus tard le 30 juin 2004. L'apport total est estimé à la somme de 34 214,80 €.

b. Convention d'apport

Au cours du 1^{er} semestre 2004, l'Association a continué de prendre en charge des dépenses de personnel et de fonctionnement courant pour le compte du GIP. Les dépenses sur contrat (bail, location photocopieur et véhicules, etc) ont progressivement été reprises par le GIP, après signature des avenants de transfert de l'Association au GIP.

La valorisation de cette prise en charge par l'association de dépenses du GIP fait l'objet d'une convention d'apport estimé à 75 918 €.

Les étapes de la validation de ces documents sont les suivantes :

- approbation par l'assemblée générale de l'association le 18 juin 2004,
- approbation par le C.A. du GIP RECIA le 7 juillet 2004.

RESOLUTION 4 :

Le transfert de la Mission T.I.C. fait l'objet d'un contrat et d'une convention d'apport des activités et matériels de l'Association DPTIC vers le GIP RECIA. L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance approuve lesdits contrats.

VI/ Budget de l'année 2004

Compte-tenu du niveau de trésorerie au 31/12/2003, l'association ne demandera pas de subvention à l'Etat et à la Région au titre de l'année 2004.

La prévision budgétaire de l'année 2004 est joint au présent procès verbal.

RESOLUTION 5 :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget de l'exercice 2004, approuve à l'unanimité ledit budget


VII/ Conférences thématiques

- Point d'étape après le déploiement du réseau régional centre
- Perspectives d'usages des T.I.C. en médecine hospitalière
- Université numérique en région Centre


Les supports présentés sont joints au présent compte-rendu.

Fait à Orléans, le 21 juin 2004

Le Président de l'Association


Jean-Pierre Duvergne

Le secrétaire de séance


Patrick Montagne